



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni en Mairie d'ÉCOLE-VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 19 octobre 2021 à 18 heures 30, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale ROY.

Etaient présents : Pascale ROY, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Joseph ISHBIA, Georges ROUX, Aude VOISIN, Bernadette GRUET.

Etaient absents et excusés : Monsieur Yves GUYEN et Madame Monique BORNE.

Procurations : Monique BORNE donne pouvoir à Georges ROUX

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2021.

I / Attribution de subventions à des associations caritatives

Dans le cadre des compétences du conseil d'administration en matière d'attribution d'aides et de prestations, ce dernier peut également prendre l'initiative d'apporter son soutien et attribuer une aide financière à des associations caritatives.

La présidente de séance présente aux membres du Conseil les demandes de subventions reçues pour l'année 2021 et rappelle celles qui ont été octroyées au titre de l'année 2020.

Après plusieurs échanges, il est apparu opportun aux membres du Conseil d'apporter un soutien privilégié aux associations locales.

Pour l'année 2021, il est proposé d'octroyer :

- 150 € à Oncodoubs,
- 150 € à la bibliothèque du CHU de BESANCON,
- 200 € à la banque alimentaire de Franche-Comté,
- 500 € au Secours Catholique de Pouilley les vignes

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'accorder des subventions aux associations caritatives nommées ci-dessus.



II / Organisation de la distribution des colis de fin d'année

Le traditionnel "repas des aînés", jusqu'alors organisé par la commission animation de la commune, a cette année encore, hélas, dû être annulé compte tenu de la poursuite des mesures sanitaires.

Les bénéficiaires de la commune (de plus de 70 ans) recevront donc un bon pour un "panier surprise". Les membres du conseil font le choix de composer le colis avec des produits régionaux.

Comme l'an, passé, les personnes qui répondront favorablement à cette proposition, pourront opter pour le retrait dans une salle mise à disposition par la mairie, le samedi 18 décembre 2021 matin.

Pour les paniers ne pouvant être retirés, des visites à domicile seront programmées en décembre et réparties entre les membres du Conseil Municipal et du CCAS.

III / Point d'avancement de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de notre commune

Pascale ROY soumet aux membres du Conseil l'état d'avancement des travaux tels qu'ils seront présentés le 20 octobre 2021 aux communes participant à la session de la formation "Réaliser l'analyse des besoins sociaux de sa commune" organisée par l'UDCCAS du Doubs.

IV / Informations diverses

- ✓ L'ADAPEI a proposé à la commune de lui présenter "l'opération brioches" qui aura lieu en avril 2022. Toutefois, le Conseil, après en avoir délibéré, a préféré ne pas donner une suite favorable à cette proposition.
- ✓ Il est enfin rappelé aux membres du Conseil que 6 demandes d'aide ont été formulées depuis la précédente réunion. Elles concernent majoritairement des familles monoparentales. Une aide leur a été apportée sous forme de bons d'alimentation pour un montant global de 750 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

ETAT DE LA DELIBERATION PRISE LORS DE LA SEANCE :

Attribution de subventions à des associations caritatives